



Gérez vos Tours-Opérateurs en toute simplicité !

Que vous travailliez avec des Tours-Opérateurs

- En linéaire ou en allotement,
- Avec un taux de remise différent par période et par tarif,
- En prenant en compte certains suppléments uniquement,
-

Le logiciel UNICAMP vous permet de gérer vos clients de Tours-Opérateurs en toute simplicité en prenant en compte les spécificités de chacun. L'objectif de cette fiche pratique est de vous montrer comment créer un Tour-Opérateur en quelques clics.

N°4 Créez un Tour Opérateur en 9 étapes

- 1 Dans le menu "Séjours" choisissez "Traitement clients" ou cliquez directement sur saisissez le nom du Tour-Opérateur puis validez.
- 2 Dans l'onglet "Adresse", cliquez sur l'onglet "Type".
- 3 Dans la liste déroulante "Type de client", choisissez "Tour-Opérateur".
- 4 Dans la liste déroulante "Séjours des clients du T.O. facturés au", choisissez à qui vous souhaitez facturer le séjour au "Tour-Opérateur" ou au "Client".
- 5 Choisissez à qui vous souhaitez facturer les taxes de séjour au "Tour-Opérateur" ou au "Client".
- 6 Choisissez le mode de gestion du T.O. : "Libre", ou "Linéaire ou Alloté". Pour plus d'informations sur ces modes de gestion voir la rubrique 'Le saviez-vous' de cette fiche pratique.
- 7 Saisissez le taux de remise (ou de commission) accordé au Tour-Opérateur dans le cas d'un taux unique (tous tarifs, toutes périodes) sinon laissez le taux à 0 et passez à l'étape 8.
- 8 Dans "Grille Remise TO" définissez un taux de remise par période et par tarif, pensez à sauvegarder pour chaque tarif .
- 9 Dans "Rubriques Facturées au TO" définissez les suppléments facturés au Tour-Opérateur (ex : animal). Tous les autres suppléments seront facturés aux clients.

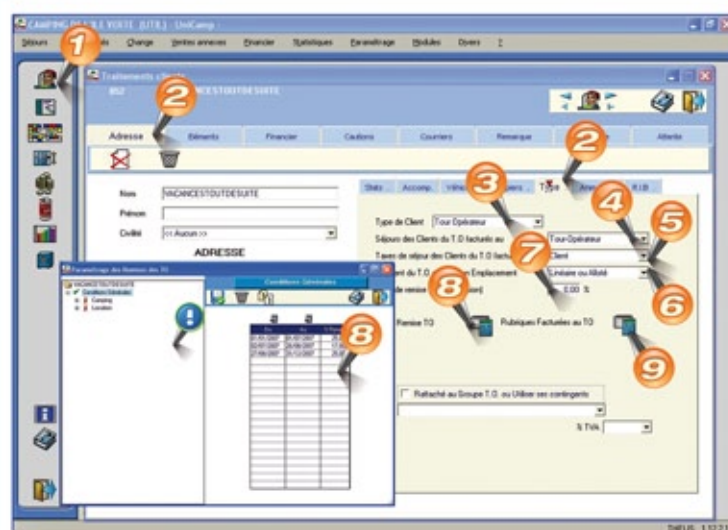
=> **Le Tour-Opérateur est maintenant créé !**



Le conseil de nos utilisateurs

Certains de nos utilisateurs définissent avec leurs Tours-Opérateurs une liste de suppléments pris en charge par le Tour-Opérateur (location de draps par exemple). Les autres suppléments (ménage par exemple) sont facturés au client. Ainsi, le camping conserve une grande flexibilité et peut offrir le meilleur service possible à ses clients.

L'étape 9 de cette fiche pratique, vous permet de définir à qui facturer les suppléments.



Le saviez-vous ?

Il existe plusieurs modes de gestion des Tours-Opérateurs :

Libre: aucun emplacement n'est réservé au préalable. Le camping placera le client sur l'emplacement de son choix.

Linéaire: le Tour-Opérateur paie un forfait pour un emplacement à la saison, charge à lui de le remplir ensuite. La rémunération est fixe indépendamment du taux de remplissage. L'emplacement est réservé au Tour-Opérateur.

Alloté: le Tour-Opérateur réserve un certain nombre d'emplacements jusqu'à une date de rétrocession, date à laquelle les emplacements sont à nouveau disponibles pour le camping s'ils n'ont pas encore été vendus par le Tour-Opérateur.

Quel que soit le mode de gestion choisi avec votre Tour-Opérateur, vous pouvez le gérer dans **UNICAMP**.

L'astuce du mois

Si la grille de remise est la même pour tous les tarifs (même montant de remise pour une même période), au point 8 enregistrez ces remises dans « conditions générales ». Pensez à sauvegarder .